

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi vingt-quatre juin, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de monsieur Olivier LERENARD, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 juin 2019.

Anne-Sophie UIJTTEWAAL est élue secrétaire et procède à l'appel des conseillers.

Présents : Olivier LERENARD, Francis THOMASSON, Anne-Sophie UIJTTEWAAL, Alain MAURIN, Marie-Pascale FRUGIER, Cindy BERNARD, Daniel GUILLON, Robert DESBORDES, Marie GABRIEL, Pascal GAYOU, Claire GRAMOND, Stéphane FAROUT, Aurélien BOULESTIN.

Absents excusés : Catherine VALLERY-RADOT, Philippe MONTIER.

APPROBATION PV DU 29 MARS 2019

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal ce compte-rendu.

Il est approuvé à l'unanimité.

TARIFS COMMUNAUX

Francis THOMASSON, adjoint chargé des finances, propose de ne pas modifier les tarifs communaux.

TARIFS SCOLAIRES : de septembre à juillet de l'année scolaire		2019/2020
Repas cantine enfant	tranche 1 - 0 à 700	1,00
	tranche 2 - 701 à 1000	2,50
	tranche 3 - 1001 à 1300	2,55
	tranche 4 - > à 1300	2,65
Repas cantine adulte		5,50
Garderie 1/2 journée	tranche 1 - 0 à 700	1,25
	tranche 2 - 701 à 1000	1,30
	tranche 3 - 1001 à 1300	1,35
	tranche 4 - > à 1300	1,40
Garderie	Retard (départ après 18h30)	10,00
Piscine		50 % du tarif de la séance

TARIFS ASSAINISSEMENT		2020
Redevance assainissement : Partie fixe - semestrielle		23,00
Redevance assainissement : au m3		1,55
Redevance assainissement immeubles non raccordés au réseau EP - forfait : 40 m ³ /personne		1,55
Participation pour assainissement collectif (PAC) maison existante		2 900,00
PAC avec pompe de relevage		1 500,00
PAC construction neuve / Majoration si pas d'installation individuelle		4 500,00

LOCATION SALLE POLYVALENTE		2020
Habitants de JOURGNAC le WE	Petite salle	250,00
	Extension restaurant scolaire	100,00
Si < 5 h 00	Petite salle	95,00
Jeunes < 25 ans - 1 seule fois par an	Petite salle (demi-tarif)	125,00
Habitants CCVV le WE	Petite salle	300,00
	Extension restaurant scolaire	120,00
Si < 5 h 00	Petite salle	110,00
Habitants HORS CCVV le WE	Petite salle	400,00
	Extension restaurant scolaire	160,00
Si < 5 h 00	Petite salle	150,00
Arrhes location		100,00
Couverts		0,50
Caution restitution en l'état		600,00
Associations communales : > 3 fois = 150 € pour manifestation à but lucratif		gratuit 3 fois
Prêt du percolateur		10 € + Caution de 200 €
Associations hors commune pour un pot amical (réunion, manifestation sportive...)		gratuit
AUTRES TARIFS		2020
Concessions Cimetière	au m ²	55,00
Concessions columbarium 30 ans renouvelable		700,00
Dispersion des cendres au jardin du souvenir		50,00
Prêts de tables et de bancs (10 tables et 22 bancs)	tables ou bancs	2,00
	Caution particuliers + assoc.	120,00

Caution sono (prêt réservé aux associations)	300,00
Photocopies A4 noir et blanc	0,15
Photocopies A4 couleur	1,00
Photocopies A3 noir et blanc	0,30
Photocopies A3 couleur	2,00

Toutefois, afin de pouvoir bénéficier de l'opération « cantine à 1 euro », il propose de fixer le tarif de la première tranche pour le restaurant scolaire à 1 €. Les familles seront facturées 1 € et la collectivité percevra 2 €. Cette opération étant liée à l'octroi de la DSR cible (dotation d'Etat), ce tarif s'appliquera pour l'année scolaire 2019/2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide ces propositions.

Francis THOMASSON rappelle qu'une nouvelle tarification pour le transport scolaire harmonisée à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine sera applicable à la rentrée scolaire 2019-2020. L'ensemble des informations sont disponibles sur le site du conseil régional : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/fr/transports-scolaires/transports-scolaires-en-haute-vienne>

TRANSFERT DE COMPETENCE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'étude réalisée dans le cadre du transfert de compétence accepte, par 1 abstention (Daniel GUILLON) et 12 pour, le transfert de l'assainissement collectif à la communauté de communes du Val de Vienne à compter du 1^{er} janvier 2020.

MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE D'AIXE-SUR-VIENNE

Le maire informe le conseil municipal de la décision de l'administration fiscale représentée par son DRFIP du projet de fermeture de la trésorerie d'Aixe-sur-Vienne programmée très prochainement et propose de voter une motion contre cette décision et pour le maintien de ce service au public.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette motion.

DETERMINATION DU NOMBRE DE SIEGES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La loi fixe à 27 sièges l'assemblée communautaire. Cependant elle laisse la possibilité aux communes d'établir un accord local qui permet d'avoir 33 sièges et une meilleure représentation des petites communes.

Le bureau communautaire du Val de Vienne a opté pour un accord local, la répartition des sièges se ferait comme suit :

Répartition Communes	Population Municipale	Application simple de la loi		Répartition retenue par le bureau communautaire	
		Nbre de sièges	%	Nbre de sièges	%
Aixe-sur-Vienne	5 858 (36,47%)	11	40,74	12	36,36
Beynac	691 (4,30%)	1	3,70	2	6,06
Bosmie l'Aiguille	2 571 (16,01%)	4	14,81	5	15,15
Burnac	836 (5,20%)	1	3,70	2	6,06
Journac	1 103 (6,87%)	2	7,41	2	6,06
St Martin le Vieux	913 (5,68%)	1	3,70	2	6,06
St Priest sous Aixe	1 722 (10,72%)	3	11,11	3	9,09
St Yrieix sous Aixe	416 (2,59%)	1	3,70	1	3,03
Séreilhac	1 953 (12,16%)	3	11,11	4	12,12
Total	14 949	27		33	

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux à la garderie et dans une salle de classe : le maire informe que les travaux d'électricité et d'isolation phonique, thermique auront lieu pendant les vacances scolaires.
- Acquisition de la maison jouxtant la garderie : le maire indique au conseil municipal qu'il a fait une proposition d'achat.

La séance est levée à 22 h 30.